



## Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

### **Avis public** **Dérogation mineure**

Est par les présentes données par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil, **mardi 16 novembre 2021** à 20h00 au 25, rue Laforest, Saint-Ignace-de-Loyola.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : numéro 2021-0005.

#### **Nature et effet :**

La demande à l'effet d'obtenir une dérogation mineure pour la construction d'un projet intégré résidentiel sis au 135, chemin de la Traverse, matricule 3303-54-1407, lot 6 223 610 du cadastre du Québec.

#### **La demande vise à :**

- 1- autoriser une bande de terrain aménagée de 0,5 m sur la limite latérale droite comparativement à l'article 5.7.3.6 c) du règlement de zonage 237 qui demande une largeur de 1,5 m. ;
- 2- autoriser une largeur d'allée véhiculaire de 6 m au lieu de 7 m conformément à l'article 5.7.3.3.4 a) du règlement de zonage 237;
- 3- autoriser un empiètement dans la marge de recul latérale du balcon de 0.84 m contrairement à l'article 4.5.2.1.1 du règlement de zonage 237 qui exige un empiètement maximal de 0.5 m et de son escalier qui demande un empiètement de 2.2 m dans la marge de recul latérale comparativement à l'article 4.5.2.1.2 du règlement de zonage 237 qui exige un empiètement maximal de 1 m.

Le tout est représenté sur le croquis annexé à la présente demande.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 1<sup>er</sup> jour de novembre 2021.

Mélanie Messier, DMA  
Secrétaire-trésorière  
& directrice générale